

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 26 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Date de convocation : 20 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Maire.

Etaient présents : M. BARBESSOU, M. BENESSE, M. BERNARD, Mme BIGOT, Mme BOURGADE, Mme CAIOLA, M. CHRETIEN, M. CULLERIER, Mme DIAZ, M. DUFAURE, Mme FERNANDEZ, M. HEINTZ, M. MONDOU, M. REGNIER, Mme RIEU, Mme SIMON CHEYRADE.

Etaient absents : Mme GASCOIN (pouvoir à M. CULLERIER), Mme HARRIS (pouvoir à M. BENESSE), Mme SECCO (pouvoir à Mme FERNANDEZ).

Secrétaire de séance : Mme FERNANDEZ

Intervention de Madame la Sénatrice Laurence HARRIBEY

Madame la Sénatrice Laurence HARRIBEY est intervenue en début de séance de conseil municipal pendant une quarantaine de minutes. Son intervention et des échanges avec les membres du conseil municipal est à écouter en intégralité sur le site internet de la commune de Saint-Morillon.

Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018 est approuvé à **4 abstentions** (M. BENESSE, Mme CAIOLA, Mme HARRIS, M. MONDOU) et **15 voix POUR**.

Informations

- Dispositif Voisins Vigilants et Solidaires :

Mme CAIOLA indique que Voisins Vigilants et Solidaires l'a contacté cette semaine et que cela fait écho à une question abordée lors du précédent conseil.

M. BARBESSOU prend la parole. Il a pris contact avec Voisins Vigilants et Solidaires. Il explique qu'il y a deux systèmes : un système Voisins Vigilants et un système Mairie Vigilante qui est un système payant. Les objectifs par rapport à la vidéoprotection ne sont pas les mêmes. Voisins Vigilants est un système d'échange d'informations entre voisins avec un voisin référent.

En revanche, l'objectif de la Commune est uniquement la protection des bâtiments publics par un système de vidéo.

Mme CAIOLA demande le coût que cela représenterait de passer par le système Mairie Vigilante.

M. BARBESSOU répond que le coût serait de 800 € par an pour avoir accès à une plateforme téléphonique d'échange d'informations.

Mme CAIOLA souhaite savoir quel sera le périmètre de la vidéoprotection.

M. BARBESSOU répond que ce périmètre est restreint aux bâtiments publics du centre bourg.

- Renumérotation de la Commune :

Madame le Maire indique que M. BENESSE souhaitait savoir où en était le dossier de renumérotation de la commune et de la mise en place de panneaux de rue.

Elle informe les membres que 5 entreprises ont été consultées dans le cadre d'un appel d'offre. C'est l'entreprise SERI qui a été retenue dans le cadre de ce marché de fabrication et pose de panneaux de rue laqués pour un montant de 11 616 € TTC. Les panneaux de rue seront mis en place en janvier.

M. BENESSE répond que son projet concernait uniquement les panneaux de rue manquants.

Mme le Maire répond que les noms de rue ont changé et qu'il a fallu tout refaire.

M. BENESSE répond que c'est inexact et que les lotissements, par exemple, n'ont pas changé de nom.

Mme le Maire indique qu'elle a poursuivi ce dossier et a fait un appel d'offre pour la pose de tous les panneaux de rue. Elle ajoute que cela répond à une demande de la Poste.

M. MONDOU, en marge de cette information, évoque des problèmes de réception de documents de la Préfecture (carte grise) dans le cadre du changement d'adresse effectué en ligne.

Mme CAIOLA demande si tous les administrés sont venus chercher leur nouvelle plaque.

Madame le Maire répond qu'un certain nombre de plaques sont encore en Mairie. 75 % des plaques ont été remises. Madame le Maire ajoute que lorsqu'elle aura le temps, la Commune distribuera directement les plaques restantes.

▪ Achat de la maison PRIETO :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a signé l'acte notarié d'achat de la maison PRIETO ; la Commune en est officiellement propriétaire.

▪ Affaire FONCIER IMMO contre la Commune de Saint-Morillon :

Madame le Maire rappelle l'affaire FONCIER IMMO contre la Commune de Saint-Morillon. Cela concernait un sursis à statuer décidé par la Commune suite au dépôt d'un permis d'aménager par FONCIER IMMO. Ce sursis à statuer était fondé par rapport à l'avancement du projet de PLU qui allait être voté.

Un premier jugement avait été rendu devant le tribunal administratif en faveur de la Commune. FONCIER IMMO avait fait appel. Le deuxième jugement devant la Cour administrative d'appel a confirmé le jugement du tribunal administratif. FONCIER IMMO est condamnée à verser 1 500 € à la Commune.

M. MONDOU demande le coût d'achat de la maison PRIETO.

Madame le Maire répond que l'achat de la maison et les frais de notaire ont eu un coût total de 65 000 €.

DELIBERATIONS

DCM 2018-11-01 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe qu'une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire suite au départ d'un fonctionnaire à la retraite et non remplacé. Madame le Maire donne lecture du tableau par grade pour la filière suivante : technique.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du comité technique du centre de gestion de la Gironde,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **3 ABSTENTIONS** (M. BENESSE, Mme CAIOLA, Mme HARRIS) et **16 voix POUR**,

Pour la filière technique :

SUPPRIME un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (23/35^{ème}).

SUPPRIME un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (31,5/35^{ème})

CREE un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs effective depuis le 1^{er} novembre 2018.

ARRETE l'état du personnel tel qu'annexé à la présente délibération.

DCM 2018-11-02 : ADOPTION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2018-2021

M. Jérôme BARBESSOU, Adjoint au Maire en charge des relations avec l'école, présente aux membres le nouveau Projet Educatif Territorial (PedT) comprenant le Plan Mercredi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **3 ABSTENTIONS** (M. BENESSE, Mme CAIOLA, Mme HARRIS) et **16 voix POUR**,

ADOPTÉ le Projet Educatif Territorial (PedT) tel que présenté en annexe.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre d'un projet éducatif territorial entre les services de l'Etat, le Préfet de la Gironde, le DASEN, le DSDEN, la CAF de la Gironde et la commune de Saint-Morillon.

DCM 2018-11-03 : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL – ENVELOPPE IAT (INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE) 2018

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT),

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n°2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 18 novembre 2003, du 09 décembre 2004, du 06 décembre 2007, du 08 février 2008 et du 28 novembre 2013 adoptant les dispositions du régime indemnitaire du personnel communal sur la base de l'indemnité d'administration et de technicité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **1 voix CONTRE** (Mme CAIOLA), **3 ABSTENTIONS** (M. BENESSE, Mme HARRIS, M. MONDOU) et **15 voix POUR**,

FIXE le montant total de l'enveloppe affectée à l'IAT (Indemnité d'Administration et de technicité) pour le régime indemnitaire 2018 à 10 400 €.

L'attribution individuelle sera effectuée par arrêté de l'autorité territoriale.

DCM 2018-11-04 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur HEINTZ, 1^{er} Adjoint au Maire, expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou voir leur imputation ajustée sur le budget de l'exercice 2018 comme suit :

DESIGNATION	DIMINUTION DE CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
Article 022 – Dépenses imprévues Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 200 €	
Article 673 – Titres annulés sur exercice antérieur Chapitre 67 – Charges exceptionnelles		+ 200 €
Article 2031 – Frais d'études Opération 171 – Agenda d'accessibilité AD'AP	- 5 000 €	
Article 2152 – Installations de voirie Opération 134 – Voirie	- 5 000 €	
Article 21534 – Réseaux d'électrification Opération 154 – Réseaux	- 5 000 €	
Article 2313 – Immo. En cours constructions Opération 143 – Salle des fêtes	- 10 000 €	
Article 2313 – Immo. En cours constructions Opération 176 – Salle d'évolution		+ 35 000 €
Article 10226 – Taxe d'aménagement		+ 10 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **2 voix CONTRE** (Mme CAIOLA, M. MONDOU), **2 ABSTENTIONS** (M. BENESSE, Mme HARRIS) et **15 voix POUR**,

Informations

- Travaux de l'Eglise Saint-Maurille

Madame le Maire informe les membres qu'une subvention de la DRAC a été notifiée concernant les travaux au sein de l'Eglise Saint-Maurille d'un montant de 2 274 €.

Une souscription va également être lancée via la Fondation du Patrimoine pour les objets d'arts en l'Eglise. Une information va être mise en ligne sur le site internet de la Commune.

- Décisions récentes de la Communauté de communes de Montesquieu (CCM)

M. HEINTZ, conseiller communautaire, fait un point sur les décisions récentes prises par la CCM.

Concernant le développement économique, a été vendu le dernier terrain disponible au sein de la Technopole de Montesquieu. Il est question de rouvrir maintenant à la vente d'autres terrains. Pour information, le nombre d'emplois sur cette Technopole est de 1 000.

Il y a également eu une acquisition foncière concernant le parking de la gare de Beautiran.

M. HEINTZ évoque également la création récente des trois ronds-points avant l'autoroute A62. La somme globale de cet investissement, supporté à 60 % par la CCM et à 40 % par le Département, est de 2,3 millions d'euros.

Concernant l'environnement, un atlas de la biodiversité communale va être mis en œuvre.

Enfin, une mise en réseau des bibliothèques communales et associatives est dorénavant effective.

Questions orales

- Bilan de la fête de l'été

Mme CAIOLA indique que, lors du dernier conseil, elle avait demandé le détail du bilan financier de la fête de l'été.

Madame le Maire répond que ce détail a déjà été communiqué en séance. M. MONDOU répond que ce bilan n'est pas assez détaillé.

Madame le Maire lui répond que le bilan détaillé sera communiqué aux élus.

- L'entrée du Stade

Mme CAIOLA demande à ce que l'entrée du Stade soit plus accessible car elle est actuellement chainée. Seul un passage à proximité d'un fossé est libre. Mme CAIOLA demande également à ce que cette entrée soit plus éclairée

Madame le Maire indique que l'accès au Stade sera modifié.

- Mise en place de pierres rue du Sabotier

M. BENESSE souhaite savoir qui a eu l'idée de positionner des pierres en face de chez Mme LALANNE, rue du Sabotier. M. BENESSE considère que cela pourrait gêner la circulation des véhicules si cette administrée reçoit des personnes extérieures véhiculées.

Madame le Maire répond qu'elle a créé un cheminement doux. Il s'agit d'une rue passante et les pierres permettent d'interdire le stationnement et de créer un cheminement autour de l'école.

M. BENESSE ne partage pas du tout cette décision.

- Travaux des parkings Ecole et du personnel

Mme CAIOLA souhaite connaître le montant des travaux des parkings Ecole et du personnel.

Madame le Maire répond que le coût global de l'opération est de 27 130 € TTC. Une subvention du FDAEC a été utilisée pour un montant de 13 045 €. Le reste à charge pour la commune est de 14 085 €.

M. BENESSE demande à Madame le Maire si des solutions alternatives ont été trouvées pour que les concours de pétanque qui se faisaient auparavant sur ces parkings puissent continuer de se faire.

Madame le Maire répond qu'une réflexion est en cours pour créer un terrain de pétanque, mais que la priorité était les travaux des parkings et non de penser à une solution pour les concours de pétanque.

Mme CAIOLA demande pourquoi les travaux de voirie n'ont pas été décalé et repoussé après les travaux du groupe scolaire qui vont certainement endommager les parkings.

Mme le Maire répond qu'une remise en l'état par les entreprises sera faite et que le choix était de faire ces travaux maintenant.

- Trous au niveau du parking entre la salle des fêtes et du Presbytère

M. BENESSE demande à Madame le Maire quand vont être rebouchés les trous situés sur le parking de la Salle des fêtes et du Presbytère.

Madame le Maire répond qu'un entretien va être réalisé.

- Le pont de Piron

M. BENESSE demande où en est le dossier du pont de Piron.

Madame le Maire répond qu'elle attend un retour des propriétaires. Elle ajoute que pour le moment, ce pont n'appartient pas à la Commune. Les propriétaires sont en réflexion.

M. BENESSE répond qu'il va demander aux propriétaires que le pont soit rouvert.

Madame le Maire indique que les propriétaires ne souhaitent pas pour le moment rouvrir le pont et que le pont a été fermé d'un commun accord entre la Commune et les propriétaires.

M. BENESSE répond que Madame le Maire doit demander aux propriétaires de faire réparer le pont.

- La route de Saint-Michel de rieufrêt

M. BENESSE fait état du très mauvais état du bas de la route de Saint-Michel de rieufrêt et indique qu'à un moment donné, une enveloppe budgétaire avait été mise pour prévoir des travaux de réfection. Il ajoute qu'un éclairage public supplémentaire serait également la bienvenue.

- Utilisation de la salle des fêtes pendant les travaux du groupe scolaire

M. BENESSE demande quelle organisation est prévue pour l'occupation de la salle des fêtes le temps des travaux du restaurant scolaire.

Madame le Maire répond qu'il a été décidé de ne plus louer la salle des fêtes le temps des travaux du restaurant scolaire car il est effectivement prévu de faire déjeuner les enfants au sein de la salle des fêtes. Cependant, la salle des fêtes sera toujours mise à disposition des associations.

- La boîte à livres

M. BENESSE demande où est passée la boîte à livres.

Madame le Maire répond que la boîte à livres a été dégradée, une fois de plus, et qu'il a été décidé de l'enlever.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 00.